

Des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg lauréats du 11^e concours d'arbitrage international de Paris

Alexandre Delphis (Master 2 de droit international), Juliette Sulli (Master 2 de droit comparé), Metehan Motugan (Master 1 de droit), Mathieu Manent (Master 1 de droit) et Selma Kheiri (Master 2 de droit international public) sont les lauréats de la 11^e édition du **Concours d'arbitrage international de Paris**. L'équipe strasbourgeoise, suivie et entraînée par Marjolaine Abada-Fasquelle (ancienne étudiante du Master 2 de droit international public), Sâmî Hazoug (Docteur en Droit de l'Université de Strasbourg, maître de conférences à l'Université de Franche-Comté) et Caroline Kleiner (Professeur à l'Université de Strasbourg), a rencontré les universités de Paris I et Aix Marseille en demi-finale, puis a affronté l'Université de Buenos Aires en finale.

Ce concours de renommée mondiale a été organisé par l'école de droit de SciencesPo Paris le 1^{er} juin dernier en partenariat avec les cabinets d'avocats d'affaires Clifford Chance et Bredin Prat, la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), les groupes Total et Carrefour, et les éditions Lamy/Wolters Kluwer.

Les lauréats ont reçu 8000 euros et des ouvrages des éditions Lamy/Wolters Kluwer. Les candidats titulaires (Alexandre Delphis, Juliette Sulli) bénéficieront en plus d'un stage de 6 mois dans l'un des cabinets partenaires.

Un concours de renommée internationale

Le Concours d'Arbitrage International de Paris de renommée mondiale a été créé par l'Ecole de Droit de Sciences Po en 2005 en partenariat avec Clifford Chance.

Gratuit, il est ouvert aux étudiants du monde entier provenant d'établissements/écoles/centres de formation en droit ou dont une partie du cursus porte sur l'étude du droit. Il se déroule en langue française par équipes formées de 2 membres titulaires et de 2 à 4 membres suppléants venant tous du même établissement.

A ce jour, ce sont 1 325 étudiants de 22 nationalités représentant 64 universités de quatre continents qui ont participé au concours.

Un concours en trois étapes

Pour cette 11^e édition, les candidats se sont affrontés sur une hypothèse d'arbitrage d'investissement qui soulève des questions relatives à l'interprétation d'un traité bilatéral sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements entre le Royaume d'Orsenna et la République du Farghestan.

Après une phase écrite éliminatoire consistant en la rédaction d'un mémoire pour le demandeur et l'autre pour le défendeur, 8 équipes ont été sélectionnées.

Contact presse

Service communication

Gaëlle Talbot
Tél. : +33 (0)3 68 85 14 36
Portable: +33 (0)6 80 52 01 82
gaelle.talbot@unistra.fr
www.unistra.fr

21 juin 2016



21 juin 2016

Seconde étape : la demi-finale avec une plaidoierie devant un jury constituant des tribunaux internationaux. A l'issue de cet exercice, 4 équipes ont été sélectionnées pour la finale.

La finale publique, a eu lieu le 1^{er} juin à l'Ecole de droit de SciencesPo Paris devant un tribunal arbitral simulé composé de personnalités du monde de l'entreprise et de l'arbitrage :

- **Pierre Tercier**, Professeur émérite de l'Université de Fribourg (Suisse), Président honoraire de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI)
- **Laurence Boisson de Chazournes**, Professeur à l'Université de Genève
- **Alexis Mourre**, Avocat, Président de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI)
- **Franck Tassan**, Directeur juridique Groupe Carrefour
- **Tim Portwood**, Avocat Associé, Bredin Prat

L'édition 2016 a vu la participation de 28 équipes dont 16 équipes françaises et 12 équipes étrangères.

En savoir plus :

Vidéo du concours : <https://vimeo.com/169063577>.